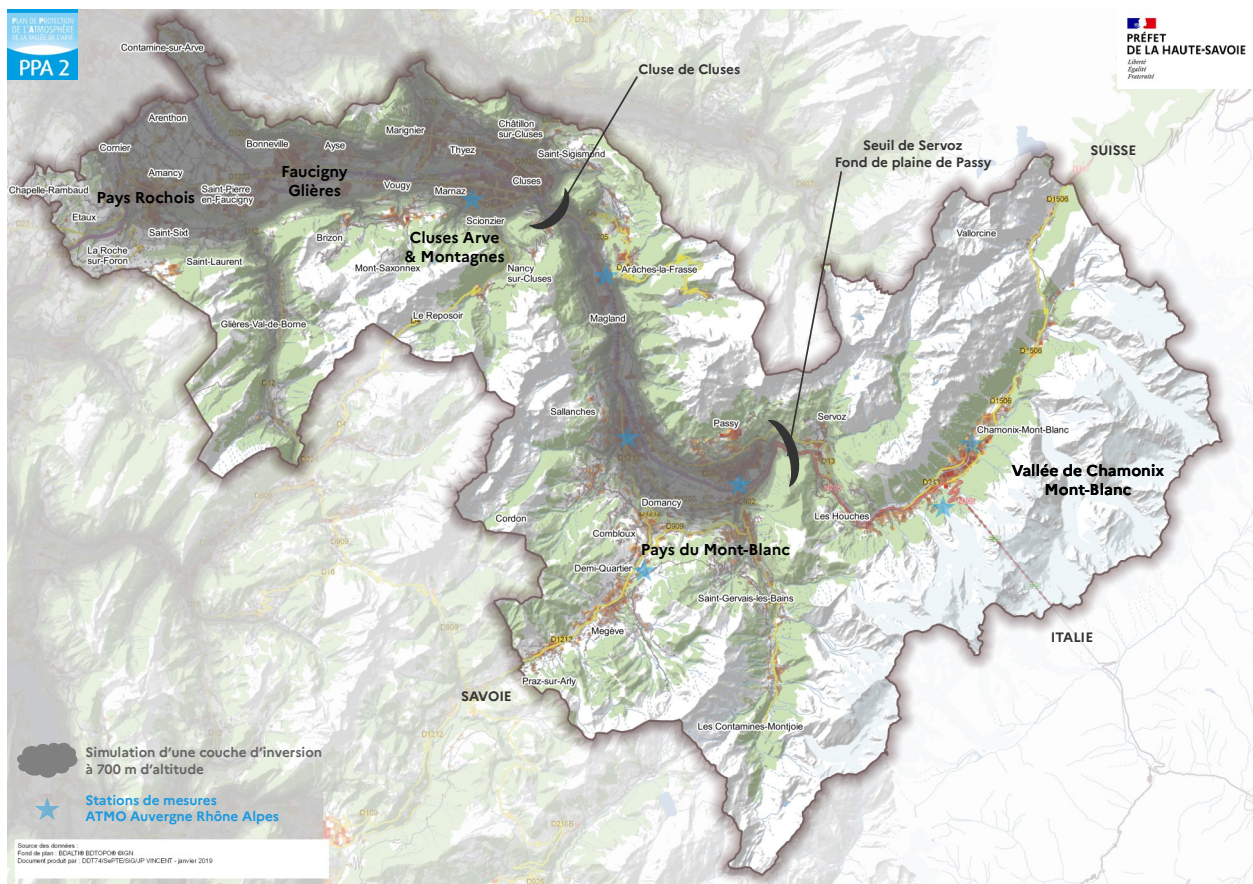


Qualité de l'air en Haute-Savoie

Bilan d'étape du PPA2



La qualité de l'air : un enjeu de santé publique

La qualité de l'air : c'est le premier sujet de préoccupation environnementale des Français. Plus de 4000 décès prématurés par an sont causés par la pollution de l'air dans la région, d'après Santé publique France.

Au delà des enjeux de santé publique, la pollution de l'air a aussi un coût économique : jusqu'à 100 milliards d'euros par an au niveau national et écologique (elle accentue l'érosion de la biodiversité).

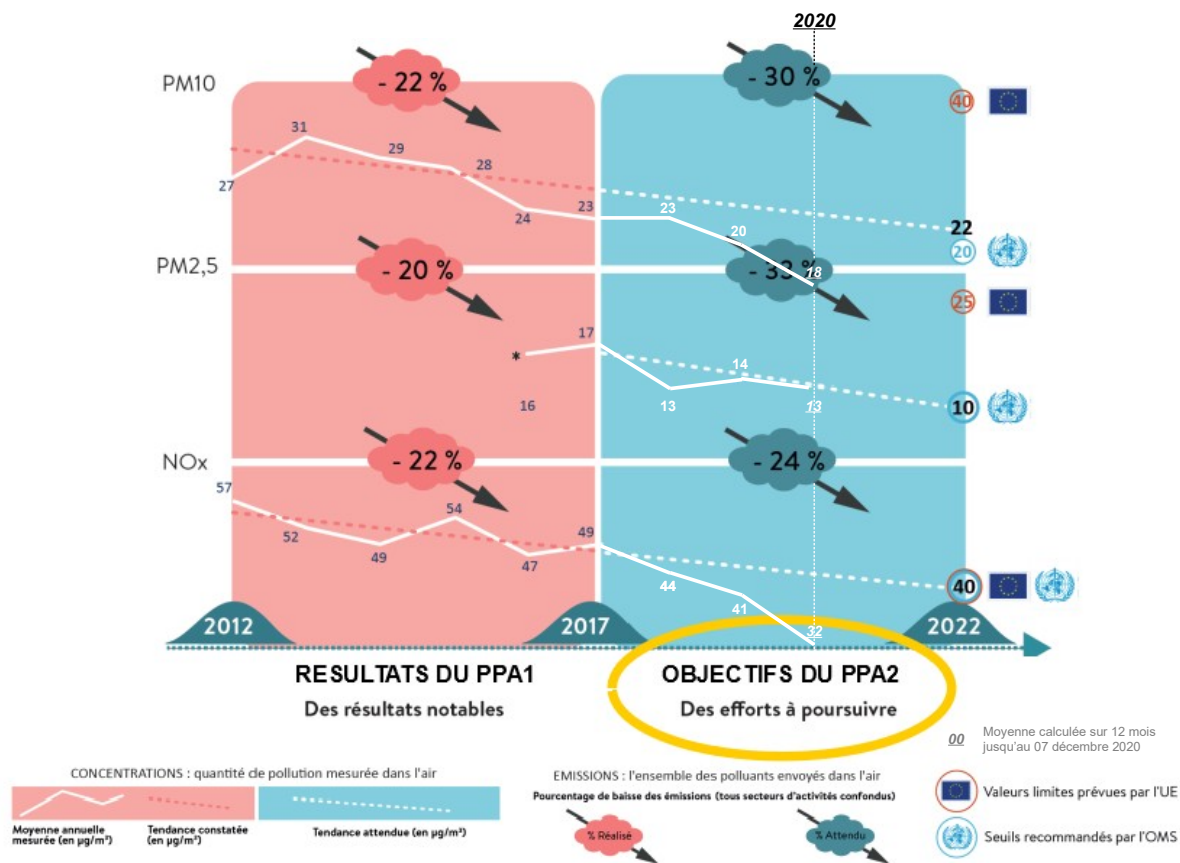


Voilà pourquoi les services de l'État en Haute-Savoie, en partenariat avec les collectivités territoriales, les représentants du monde économique et les associations mettent tout en œuvre depuis bientôt dix ans pour lutter contre la pollution atmosphérique. Et nos actions portent leurs fruits !

L'ensemble des acteurs mobilisés

Fruit d'un travail partenarial de près de 2 années, la révision du plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve pour la période 2019-2023 a été approuvée le 29 avril 2019.

Le plan révisé se fixe des objectifs ambitieux, pour respecter, à l'échéance du plan, les valeurs limites applicables en matière de qualité de l'air, mais également d'un point de vue sanitaire. Ces ambitions et leur traduction dans le plan d'action font du PPA un plan de protection de l'atmosphère reconnu.



Des mesures saluées au niveau national

Le 10 juillet 2020, le conseil d'État a rendu une décision sans précédent en ordonnant au gouvernement, de prendre des mesures pour réduire la pollution de l'air, sous peine d'une astreinte de 10 millions d'euros par semestre de retard.

Cette astreinte - la plus élevée jamais imposée – vise à contraindre l'État à exécuter une décision prise par le juge administratif. Elle sera effective si, dans les 6 mois, les concentrations ne sont pas ramenées en dessous des valeurs limites fixées par la directive européenne du 21 mai 2008.

Sur les 13 zones du territoire dans lesquelles des dépassements des valeurs limites de concentration en polluants (oxydes d'azote NOx et particules fines PM10) étaient constatées, 9 sont encore en dépassement dont plusieurs en Auvergne-Rhône Alpes. **Parmi celles-ci, seule de la vallée de l'Arve n'est pas concernée par cette décision.**

En effet, bien qu'un dépassement soit encore constaté à la station des Bossons pour les seuls oxydes d'azote (41 µg/m³ en 2019 pour une valeur limite fixée à 40), « **le conseil d'État relève que le plan élaboré en 2019 pour la vallée de l'Arve comporte des mesures précises, détaillées et crédibles pour réduire la pollution de l'air et assurer un respect des valeurs limites d'ici 2022.** »

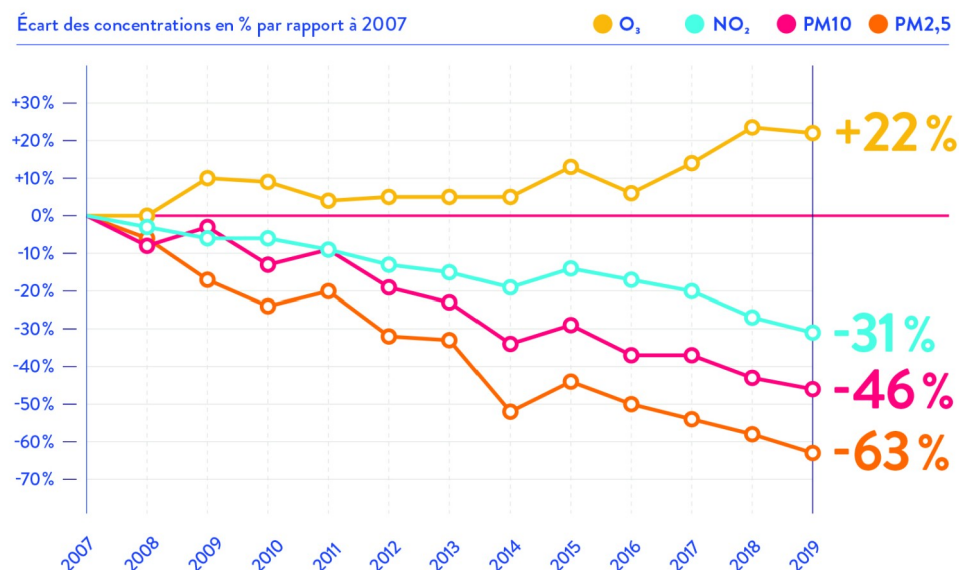
La qualité de l'air en Haute-Savoie : une réelle amélioration est en marche

Depuis la mise en œuvre du premier PPA, les mesures effectuées tant sur les émissions que sur les concentrations permettent de constater une amélioration notable et constante sur l'ensemble des polluants à la seule exception des concentrations d'ozone.

Ainsi, depuis 2007, voici l'évolution des concentrations de ces polluants :

- Particules fines (PM₁₀) : - 46 %
- Particules fines (PM_{2,5}) : - 63 %
- Oxydes d'azote (NO₂) : - 31 %
- Ozone (O₃) : + 22 %

Écart des concentrations en % par rapport à 2007



DÉPASSEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Dépassements sur toute la région



! AIN, ! ARDECHE,
! DRÔME,
! HAUTE-SAVOIE,
! ISÈRE, ! RHÔNE,
! SAVOIE

NO₂



Dépassements à proximité des voies de circulation sur les zones de :
! LYON
! GRENoble
! VALLEE DE L'ARVE

PM_{2,5}



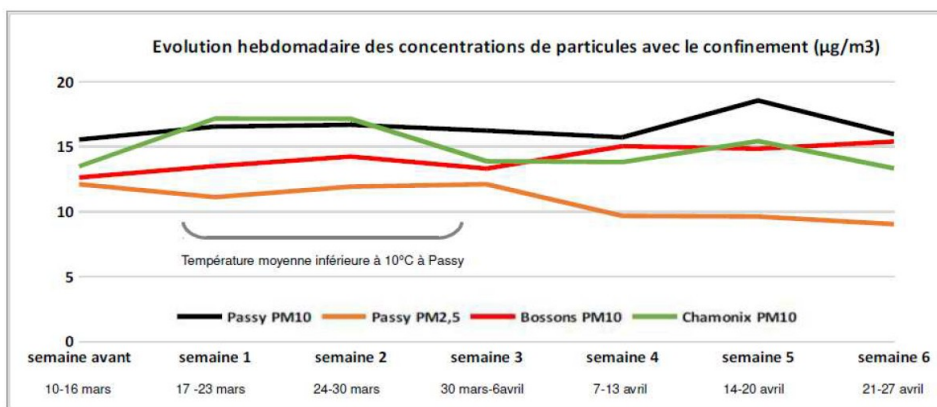
PM₁₀

Aucun dépassement

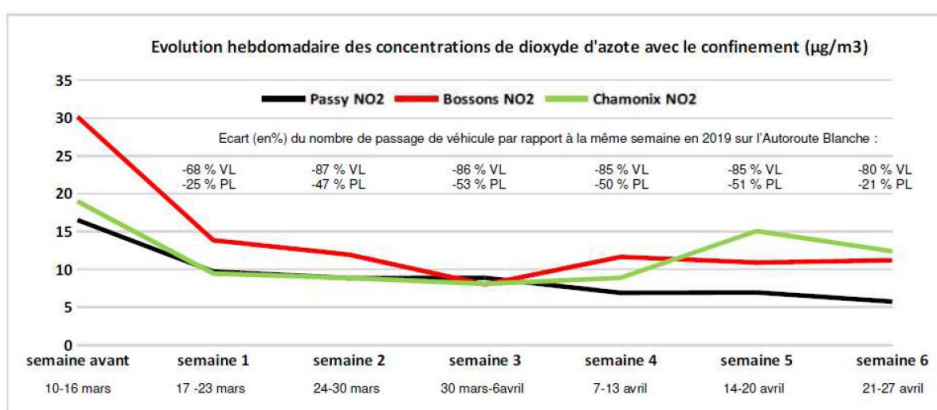


L'analyse des mesures de concentration en particules fines PM10 et PM2,5 et des dioxydes d'azote NO2 pendant les premières semaines du 1^{er} confinement et leur corrélation avec les suivis de trafics routiers et de température extérieure confirment le diagnostic du PPA2.

PM 10
PM 2,5



NO2



La qualité de l'air en Haute-Savoie est en nette amélioration même si les valeurs limites prévues au niveau européen ne sont pas, à ce jour, systématiquement respectées. Nous devons collectivement poursuivre nos efforts.

A noter : pour la troisième année consécutive, les moyennes annuelles et journalières de particules fines (PM_{2,5} et PM₁₀) dans l'air ambiant respectent les exigences réglementaires de l'Union européenne.

L'amélioration de la qualité de l'Air est l'affaire de tous : « chacun fait sa part pour l'air »

L'amélioration de la qualité de l'air est l'affaire de chacun à tout instant. Réduire les émissions de polluants atmosphériques passe par des gestes simples à mettre en oeuvre au quotidien.

Concours citoyen : lancement de l'Appel à Projet « Mission AIR » en faveur de la qualité de l'air de la vallée de l'Arve

A l'occasion de la journée nationale de la qualité de l'air le 16 septembre 2020, le préfet de la Haute-Savoie annonce le lancement du premier Appel à Projets « Mission AIR ».

Cet appel à projets a permis d'accompagner les associations qui portent des actions d'amélioration de la qualité de l'air sur une partie ou la totalité des 41 communes situées sur le périmètre du PPA de la vallée de l'Arve.



Appel à Projets « Mission AIR » ACTION 12 du PPA2



4 Lauréats du 1^{er} AaP :

Lauréat n°1 :
Association Inspire - Projet : Réalisation d'un guide d'achat d'un véhicule éco-responsable -

Lauréat n°2 :
Association FNE Haute-Savoie - Projet : Donnez de l'air ! (éducation Santé-Qualité de l'air)

Lauréat n°3 :
Association La fabrique à Biclou - Projet : Des vélos dans ma vallée de l'Arve

Lauréat n°4 :
Association comité d'animation du Mont-Saxonnex -
Projet : Utilisation d'un triporteur électrique pour l'organisation des fêtes locales



L'appel à projets Mission AIR est l'une des actions du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve, financé par le ministère de la transition écologique, pour soutenir l'innovation en faveur de la qualité de l'air.

Se chauffer plus sobrement

Le Fond Air Bois se poursuit. Il est désormais ouvert aux Energies Renouvelables. Son animation a été renforcé par le recrutement d'un chargé de mission supplémentaire depuis la rentrée 2020.

VOUS VOUS CHAUFFEZ AU BOIS ?

À PARTIR DU **31 DÉCEMBRE 2021** DANS LA VALLÉE DE L'ARVE...

Fini ! **L'utilisation de votre cheminée ouverte**

L'utilisation des foyers ouverts dans la vallée de l'Arve sera interdite par arrêté préfectoral.

Fini ! **L'aide de 2000€ du Fonds Air Bois**

Pour changer votre appareil de chauffage au bois : poêle, insert, cuisinière, chaudière à bois... antérieur à 2002 ou votre cheminée ouverte.

Il vous reste 1 an...

Alors Go ! Go! Go!

N'attendez pas le 31 décembre 2021 pour changer votre appareil par un appareil performant ou une énergie renouvelable et bénéficier de 2000€ du Fonds Air Bois. D'autres aides financières sont cumulables.

Jusqu'à 100% des travaux financés !

Téléchargez votre dossier sur www.fonds-air-bois.fr
Plus d'informations au 04 50 25 24 91

Le Fonds Air Bois est une action du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve.



« Depuis le début du PPA2, 1100 mauvais chauffages au bois ont été remplacés : merci et bravo à tous, grâce à vous plus de 13 000 kilos de particules ont été évitées »

- Choisir un appareil performant (chaudière à condensation, label Flamme verte...)
- Isoler son logement et réduire la température
- Faire entretenir son appareil de chauffage
- Utiliser un combustible de qualité (bois sec et non traité)
- Adapter sa tenue vestimentaire aux conditions météorologiques

Attention : à compter du 1^{er} janvier 2022, l'utilisation des dispositifs de chauffage à foyer ouvert sera interdite dans toute la vallée de l'Arve quel qu'en soit l'usage et le type de logement.

Valoriser ses déchets verts

Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre ou avec des incinérateurs de jardin. Pour s'en débarrasser, plusieurs solutions :

- les valoriser, par le biais du compostage, du paillage ou du broyage ;
- les apporter en déchèterie ou profiter de la collecte sélective si votre commune la propose.

